
BUENOS AIRES — Groupe de travail du GAC sur les droits de l’homme et le droit international

Lundi 22 juin 2015 — 14h00 à 15h00

ICANN – Buenos Aires, Argentine

HOMME NON IDENTIFIÉ : Nous sommes aujourd’hui le 22 juin 2015, Buenos Aires 53. Nous sommes dans la salle Atalaya. La réunion a pour titre : Atelier de travail du GAC sur les droits de l’homme et le droit international.

MARÍA MILAGROS CASTAÑÓN SEOANE : Nous allons commencer notre réunion. Bon après-midi à vous tous, et merci d’être venus en montrant votre intérêt pour ces questions qui sont si importantes pour nous tous.

L’ordre du jour est, tout d’abord, nous devrions essayer de nous entendre sur les termes de référence. Ces termes de référence ont circulé pendant deux mois, et en fait, ont été inclus avec ceux que vous voyez sur l’écran certains des commentaires qui ont été faits dans les temps. Mais quelques jours après, nous avons reçu un autre commentaire qui a tout modifié, donc, nous devons revenir au début.

L’autre problématique est le groupe de travail Intercommunautaire. Notre collègue Niels Ten Oever nous fera part du travail réalisé par le Groupe de travail intercommunautaire concernant les droits de l’homme. Notre groupe porte sur deux questions : les droits de l’homme et le droit international.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Mon coprésident est Mark de Grande-Bretagne, et je vais lui passer la parole.

MARK CARVELL :

Oui. Merci, Milagros. Bon après-midi, tout le monde, et c'est formidable de voir un groupe si nombreux venir participer à cette importante séance — cette séance inaugurale pour le Groupe de travail du GAC sur les droits de l'homme et l'application du droit international. C'est un moment important.

Je représente le Royaume-Uni au Conseil de l'Europe. Le comité des ministres du Conseil de l'Europe vient d'émettre un projet de déclaration sur l'ICANN, les droits de l'homme et l'état de droit. Ce projet a été adopté il y a environ deux semaines à Strasbourg, et, bien entendu, le Conseil de l'Europe ayant un grand nombre d'adhérents, 47 États, cette déclaration par le Comité des ministres à Strasbourg — qui sont les ambassadeurs des États membres à Strasbourg — tombe au meilleur moment. Elle couvre le rôle clé que joue l'ICANN et ses responsabilités à faire progresser les droits et vis-à-vis du respect des dispositions juridiques qui prévalent dans l'ensemble du domaine des activités de l'ICANN, les processus d'élaboration de politiques, et les décisions prises.

Je vous donne donc le contexte intra-européen pour cet important ordre du jour de l'ICANN, et comme Milagros vous l'a indiqué, il recoupe l'équipe de travail intercommunautaire. Nous remercions fortement Niels qui est ici pour nous donner une mise à jour sur l'équipe de travail, et c'est un objectif clé pour le Groupe de travail du

GAC de demeurer au diapason et de s'assurer que les lignes de communication avec l'équipe de travail intercommunautaire se renforcent mutuellement, si vous le souhaitez.

Je vais juste dire un mot rapide sur les prochaines étapes. Le GAC en pleine séance plénière aura une très courte, vraiment très courte (telle est la pression sur notre ordre du jour) séance d'une demi-heure demain à 14h00 à 14h30, lorsque Milagros et moi ferons un rapport sur notre séance actuelle. Ce sera dans la salle du GAC San Telmo demain à 14h00. Bien sûr, nous ferons un rapport en particulier sur la finalisation des termes de référence de ce groupe de travail du GAC et je n'ai aucun doute que Niels en fera aussi part mercredi, si je ne me trompe pas, à 9h30 dans la salle Retiro B.

Voilà donc ma contribution à la mise en place de cette discussion. Milagros, je dois vous rendre la parole pour traiter des termes de référence, je crois ? Merci.

MARÍA MILAGROS CASTAÑÓN SEOANE : Est-ce que quelqu'un a une opinion ou une contribution à apporter à ce projet des termes de référence ?

Suzanne, s'il vous plaît, la représentante des États-Unis ?

SUZANNE RADELL : [inaudible]

MARÍA MILAGROS CASTAÑON SEOANE : Le projet des termes de référence a été en consultation publique pendant deux mois. Nous n'avons reçu de commentaires que de la part du Conseil de l'Europe. C'est tout. Nous n'avons pas reçu d'autres commentaires.

Les commentaires que nous avons reçus de vous, États-Unis, nous sont parvenus après la date limite de réception pour les commentaires. Pour autant que je m'en souviene, ils faisaient référence à la mention du droit international. Pouvez-vous nous en dire plus, Suzanne ?

SUZANNE RADELL : Certainement. Je suis vraiment heureuse de le faire. Malheureusement, il est possible que mon nom n'ait pas encore été inscrit sur la liste de distribution du groupe de travail parce que je n'ai jamais vu les commentaires du Conseil de l'Europe. La date limite, si je m'en souviens, était le 15 — était-ce mars ou avril ? [inaudible]

MARÍA MILAGROS CASTAÑON SEOANE : 15 mai, oui.

SUZANNE RADELL : Milagros, pardon. J'aimerais compléter [inaudible].

MARÍA MILAGROS CASTAÑON SEOANE : Oui, oui. S'il vous plaît.

SUZANNE RADELL :

Merci. Le 15 mai, et mes observations ont été soumis le 19. Deux de ces jours étaient à la fin de la semaine. Depuis 13 ans que je représente les États-Unis au sein du GAC, personne ne m’a jamais dit que je n’étais pas dans les temps pour soumettre des commentaires.

Ceci représente un nouveau développement pour le GAC, et je pense que c’est un peu regrettable. Je demande à ce que cela soit inclus dans la version officielle. Je pense que le GAC a besoin d’être un peu plus respectueux de ses membres.

Et lorsque vous ne recevez que deux commentaires au total, il me semble que ce serait la moindre des choses d’en discuter. Et si vous ne les acceptez pas en tant que coprésident, c’est votre prérogative, mais mettez-les entre parenthèses dans la version révisée. Ceci est ma première observation liminaire en mon nom.

Je tiens à avoir mes commentaires partagés avec la communauté, avec le groupe de travail, pour être examinés par le groupe de travail. Je ne serai pas en mesure d’approuver ces termes de référence présentés, car mes commentaires n’ont pas été partagés et non [inaudible].

Vous m’avez demandé de commencer par le haut. Je suis heureuse de le faire.

MARÍA MILAGROS CASTAÑON SEOANE : Oui. S’il vous plaît.

SUZANNE RADELL :

Le premier commentaire que j'avais fait était de recommander que nous précisions que la référence au droit international [inaudible] commence avec le droit international. Quel droit international souhaitez-vous inclure dans notre vue d'ensemble ?

Parce que je suis incapable de préparer avec mon capital si la rubrique est d'une telle étendue. Je n'ai pas pu consulter efficacement avec les conseillers juridiques appropriés parce que je n'ai pas identifié la loi dont nous parlions. Voilà mon premier point.

Une autre modification que j'avais proposée était que nous fassions explicitement référence aux Principes directeurs de l'ONU sur le commerce quant à la façon dont ils peuvent mettre en œuvre ou soutenir l'orientation générale de la Convention sur les droits de l'homme. Les obligations de la Convention s'appliquent aux États membres. Elles ne s'appliquent pas à des entités privées directement.

Et l'ONU a, bien sûr, très intelligemment conçu un guide pour le secteur privé. C'était une autre modification proposée, que nous prenions en compte ce guide, puisqu'il semble avoir une application directe.

Je vais m'arrêter là pour l'instant. J'ai quelques autres modifications qui permettraient de clarifier la façon dont le GAC participe au groupe de travail intercommunautaire de l'ICANN, car nous n'avons pas encore de positions du GAC, c'est donc quelque chose que nous aurons besoin d'établir. De toute évidence, de prime abord, nous

voulons encourager les membres du GAC qui souhaiteraient participer au Groupe de travail intercommunautaire, de le faire, bien sûr. Mais tant que nous n'aurons pas un consensus sur les positions du GAC, ils ne représenteront pas le GAC, c'est simplement un point de clarification.

Je vais m'arrêter là. Merci.

MARÍA MILAGROS CASTAÑÓN SEOANE : Je me souviens de votre e-mail, et je me souviens que je vous ai répondu, Suzanne, et en vous rappelant que c'est un mandat du GAC — un mandat qui est enregistré dans le Communiqué de Singapour et aussi dans le Communiqué de Los Angeles.

Donc, le GAC a eu le temps pour débattre de ces deux questions, et il a été convenu que le droit international et les droits de l'homme faisaient partie de notre groupe de travail. Je voudrais donc des commentaires de quelqu'un d'autre, s'il vous plaît.

SUZANNE RADELL : En ce moment, je souhaite simplement des éclaircissements. Oui, les deux communiqués y ont fait référence. Je ne le conteste pas. Nous avons compris le communiqué comme étant l'envoi d'un signal à la communauté que nous étions en train de créer un nouveau groupe de travail.

Maintenant, depuis que nous avons passé cette étape, je voudrais me retourner vers les coprésidents pour qu'ils clarifient avec précision la

partie du droit international avec laquelle vous souhaitez commencer.
Merci.

MARÍA MILAGROS CASTAÑÓN SEOANE : Je ne pense pas que vous pouvez choisir le droit international.
Le droit international est un corps de lois, de sorte que vous ne pouvez pas commencer à choisir quelle loi s'applique et/ou ne s'applique pas.
Oui, s'il vous plaît ?

ORNULF STORM : Oui, bonjour. Je m'appelle Ornulf Storm de Norvège.
Je voudrais aussi éventuellement des précisions parce que je pense que c'est aussi quelque chose qui manque dans notre compréhension de ce groupe de travail. Je pense que notre compréhension est que ce groupe de travail s'occupe des problématiques liées aux droits de l'homme. Et bien sûr, le droit international est très large, alors bien sûr, il faut — si nous voulons aborder le droit international en général, cela serait vraiment immense, comme je crois que les États-Unis viennent de la dire.
Nous aimerions donc également certains éclaircissements sur cela, et quelle est la véritable portée de ce groupe de travail ? Merci.

NICOLA TRELOAR : Merci. Nicola Treloar du gouvernement néo-zélandais.

Malheureusement, je n'ai pas pu être présente à la réunion de Singapour, je me fonde donc sur la transcription, telle qu'elle est. Nous voudrions également — je suppose que nous pourrions voir avec la communauté quelle partie du droit international elle pense que nous devrions prendre en compte puisque nous discutons ce que nous voulons en termes de référence.

Lorsque j'ai examiné les termes de référence, je dois avouer que je pensais que c'était les lois sur les droits de l'homme, et peut-être que, je pense, ça serait un bon endroit pour que nous commencions. Le droit international est très, très étendu, et si nous voulons contribuer utilement à la fois pour ce groupe et le Groupe de travail intercommunautaire, démarrer peut-être par les lois sur les droits de l'homme nous aiderait à obtenir des conseils de nos capitaux.

MARÍA MILAGROS CASTAÑON SEOANE : Il y a deux idées derrière la mention du droit international que je peux partager avec vous.

D'une part, à différents moments au cours du débat du GAC, nous avons noté le besoin d'une expertise internationale pour l'évaluation du droit international, mais nous n'avons pas cette possibilité, à moins que nous demandions à la Commission de demander une expertise spéciale pour payer des avocats internationaux. J'ai pensé que nous pourrions peut-être avoir au travers du GAC une liste d'avocats internationaux que l'on pourrait approcher sur une base indépendante et demander conseil. C'est une idée.

L'autre idée est qu'au sein du GAC, nous avons pensé à quelques scénarios dans lesquels les nouveaux gTLD pourraient représenter des observations, ou encore, nous pourrions observer certains des nouveaux gTLD.

Je viens d'un pays, par exemple, où le matériel génétique est très important. Je voudrais que la convention de Nagoya soit prise en compte. Cela fait partie du droit international.

Nous pourrions peut-être présenter une liste de traités internationaux ou de conventions internationales ou les principes internationaux qui pourraient être pris en compte. Cela vous conviendrait-il ?

Oui, Benedicto du Brésil.

BENEDICTO FONSECA :

Merci Milagros.

Un commentaire que j'aimerais faire — peut-être essayer d'être un peu plus clair à ce sujet — est que je comprends que nous allons participer à ce groupe de travail intercommunautaire qui traitera des aspects des droits de l'homme. Peut-être pourrions-nous avoir quelques informations sur la façon dont d'autres personnes indépendamment du GAC réfléchissent à cette question et s'il y a déjà eu quelques discussions sur ce qui serait exactement englobé par le groupe de travail. Cela nous permettrait peut-être de configurer plus clairement notre discussion.

THOMAS SCHNEIDER : Bonjour à tous.

Juste pour faire la jonction avec ce qui a été fait précédemment, si vous regardez le Communiqué de Singapour, sous la rubrique 9 : Le GAC a décidé de créer un Groupe de travail sur les questions relatives aux droits de l'homme et l'application du droit international lorsque ces sujets concernent les activités de l'ICANN.

Donc, probablement l'une des tâches de ce groupe de travail est d'identifier, à l'avenir, les enjeux des droits de l'homme et du droit international, comme il est dit ici, enjeux qui concernent les activités de l'ICANN. Par exemple, tous les droits de l'homme ne sont pas liés aux activités de l'ICANN. Par exemple, au moins en Europe, le droit de se marier existe et fait partie de la Convention européenne des Droits de l'homme, mais ne semble pas être pertinent vis-à-vis des activités de l'ICANN.

Il en va de même pour le droit international. Mais je pense qu'il est sans doute prématuré de discuter ou d'essayer de convenir dès maintenant des sujets pertinents dans l'écriture du projet des termes de références. Il peut également apparaître de nouveaux sujets que nous aborderons en fonction de l'évolution de la situation. Je pense qu'il serait logique de se référer à la décision du GAG à Singapour et de conserver le mandat, comme défini, sur le droit international et les droits de l'homme, et ensuite, dans les travaux du groupe de travail, établir une liste de problématiques prioritaires, les problématiques les plus pertinentes, auxquelles le groupe de travail s'attellerait dès le début.

Voici, au moins, mon idée sur les discussions que nous avons eue au sein du GAC et la décision de lancer ce groupe. Nous n'allons pas nous occuper de tout dans les 12 prochains mois, donc nous devons établir des priorités.

En nous basant sur la décision, encore une fois, pour conclure, je suggère que vous suiviez la décision de Singapour pour établir le groupe de travail qui couvre les droits de l'homme et le droit international, puis au fur et à mesure, vous pourrez toujours définir ce qui est plus ou moins lié ou non aux activités de l'ICANN. Merci beaucoup.

JORGE CANCIO :

Merci beaucoup. Jorge Cancio avec le gouvernement suisse.

Je pense que dans l'intérêt du temps, étant donné que cette séance est très courte et que nous avons cette extraordinaire présence d'autres membres de la communauté, il pourrait être bon de se pencher sur le point 11 du projet des termes de référence, qui prévoit pour notre première réunion, ce doit être celle d'aujourd'hui, que l'on échange des points de vue et que l'on s'entende sur la portée des questions qui pourraient être analysées.

Alors, pourquoi ne pas nous contenter de cela, puis nous commencerons ensuite à définir les problématiques dont nous devons nous saisir dans ce travail ? Merci.

MARK CARVELL :

Merci beaucoup. Je suis très largement d'accord avec ce sentiment concernant les intentions du contenu de cette séance. Je pense que peut-être pour conclure en ce qui concerne les termes de référence et les points que les États-Unis ont soulignés, nous pourrions peut-être examiner la portée et le titre après un an ou plus.

Commençons à travailler, puis, comme Thomas Schneider l'a suggéré, nous serons alors en mesure de déterminer si cette approche est bonne et sa portée correcte. Nous allons décider que, peut-être dans un délai d'un an nous reverrons les termes de référence à la lumière du travail qui aura été entrepris, l'étendue des travaux, le genre de questions que nous avons cherché à aborder, et les objectifs que nous nous sommes fixés dans notre plan de travail comme décrit dans les termes de référence, s'il faut quelques ajustements ou révisions. Nous avons en quelque sorte du défrichage à faire, voilà ma suggestion pour attaquer le travail.

Je note aussi ce que les États-Unis ont déclaré en ce qui concerne le guide pour le secteur privé, le guide de l'ONU. Je pense que c'est une suggestion très utile, d'y faire explicitement référence, et je suis presque certain que le groupe de travail intercommunautaire a lui aussi fait explicitement référence à cela. Je pense que nous devrions noter cette proposition très utile pour y faire référence explicitement.

Mais passons rapidement au fond si vous le souhaitez. Mais je vois que les États-Unis sont désireux de prendre à nouveau la parole. Suzanne s'il vous plaît ?

SUZANNE RADELL :

Merci beaucoup, Mark.

Je propose une légère amélioration à votre suggestion et celle de Jorge, qui est de laisser les termes de référence sur le côté puis pour cette réunion. Encore une fois, je ne suis pas en mesure de les accepter comme ils nous sont présentés aujourd'hui, mais je ne pense pas que ce soit un obstacle énorme, de toute évidence, de se réunir pour se rencontrer, pour comparer nos notes, pour procéder à un échange de vues.

Je pense, comme Jorge l'a dit : pourquoi ne pas commencer cette séance en mettant en veilleuse ces termes avec un engagement à les résoudre en ligne ? Mais les coprésidents pourraient démarrer avec une idée des problématiques dont vous pensez qu'elles sont appropriées ? Que devons-nous étudier et pourquoi ?

Parce que cela nous aidera à orienter nos travaux intersessions, et je pense que la Norvège sera d'accord avec moi qu'il est extrêmement difficile de consulter notre capital et trouver tous les conseillers juridiques appropriés avec lesquels nous sommes tenus de discuter si nous ne savons pas sur quoi ce groupe de travail est en train de se concentrer. Je souscris de tout cœur à cette suggestion de commencer à rentrer dans le concret tout d'abord, plaçons les termes de référence en veilleuse dans notre planning et revoyons-les plus tard. Merci.

MARK CARVELL :

Merci beaucoup aux États-Unis. Oui, Nouvelle-Zélande.

NICOLA TRELOAR :

Oui, merci. Je voulais simplement ajouter au commentaire un possible point de départ. Je pense qu'il serait utile d'être au courant du travail qui se fait déjà au sein du groupe de travail intercommunautaire et de réfléchir à la manière dont le GAC pourrait le mieux contribuer à ce travail.

Une chose, la raison pour laquelle je pense que les droits de l'homme sont un bon début, est que c'est un point vis-à-vis duquel les pays ont des obligations. C'est un point sur lequel nous sommes généralement d'accord, donc cela pourrait éventuellement être quelque chose à demander à ceux qui sont ici du groupe de travail intercommunautaire ou de le demander pendant leur réunion. Quel serait selon eux le meilleur point où nous pourrions commencer ?

MARK CARVELL :

Oui, merci. C'est un très bon point, et, bien sûr, nous avons Niels dix Oever ici pour nous y aider. Peut-être que si le diaporama est prêt à démarrer, nous pourrions lui demander. Julia l'ajuste à l'instant.

Mais peut-être pendant la vérification du diaporama, nous allons demander à Niels de présenter le travail intercommunautaire ? Ensuite, comme vous le dites, Nouvelle-Zélande, nous pourrions entrer dans ce genre d'interaction pour identifier les problématiques. Merci.

NIELS TEN OEVER :

Tous mes remerciements, Mark et María. Je tiens à remercier le GAC et le groupe de travail du GAC pour cette occasion de faire du travail entre communautés, pour y voir une convergence et je peux dire qu'en

tant qu'équipe de travail intercommunautaire, nous sommes très heureux d'avoir cette chance de pouvoir collaborer avec vous, et nous sommes vivement intéressés de voir comment nous pouvons tirer parti de ces synergies.

Tout d'abord, il y a eu quelques mentions d'un groupe de travail intercommunautaire. Et bien, c'est une équipe de travail intercommunautaire. Voilà le nom complet, et j'ai vu qu'il n'était pas cité tel quel dans le projet des termes de référence. C'est l'équipe de travail intercommunautaire sur la responsabilité institutionnelle et sociale de l'ICANN de respecter les droits de l'homme.

Je suis un membre du NCSG et je travaille pour une organisation appelée Article 19. Diapo suivante, s'il vous plaît.

De sorte que le travail que nous avons entrepris d'édifier n'est pas tombé du ciel. Je souhaiterais vous donner un peu d'éclairage si c'est possible. Les discussions sur les droits de l'homme au sein de l'ICANN ont eu lieu dans les différentes circonscriptions pendant de nombreuses années, mais les choses se sont soudain accélérées et devenues plus concrètes avec la publication du rapport rédigé par Thomas Schneider et Monika Zalnieriute, qui a été facilité par le Conseil de l'Europe. Il a été présenté à l'ICANN 50 à Londres.

Puis, il y a eu une séance subséquente à l'ICANN Los Angeles, et il y a eu suffisamment d'intérêt pour qu'à Singapour, à l'ICANN 52, l'équipe de travail intercommunautaire soit créée. Après cela, nous avons également réussi à rédiger une charte, sélectionner les termes de référence sur lesquels nous avons obtenu un consensus, et je vous les

présenterais rapidement plus tard. À cette séance, Article 19 a également rédigé un rapport et des recommandations.

Nous sommes maintenant à l'ICANN 53 à Buenos Aires et nous pouvons voir qu'il existe maintenant un encore plus grand intérêt concernant les droits de l'homme. Nous sommes en train de voir sans aucun doute un intérêt croissant pour le sujet, et nous en sommes vraiment ravis. L'un des [inaudible], bien sûr, sont le Groupe de travail du GAC, l'équipe de travail intercommunautaire avec sa séance publique et sa séance de travail, mais parce que nous avons aussi été invités à présenter notre travail dans différentes circonscriptions, nous voyons dès lors ici un vrai terreau fertile pour un travail intercommunautaire.

Et nous avons également publié un nouveau rapport sur lequel nous avons tous beaucoup travaillé au sein de l'équipe de travail intercommunautaire. Il n'y a pas eu assez de temps pour obtenir un complet consensus sur ce projet, c'est donc un projet de rapport qu'Article 19 a publié également pour faire progresser la discussion. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Diapo précédente, s'il vous plaît. Et pourquoi faisons-nous cela ? Eh bien, dans l'article 4 des articles d'incorporation de l'ICANN, l'ICANN dit lui-même qu'il doit agir et être conforme aux principes du droit international, des conventions internationales applicables et des droits locaux. Donc, dans la mesure où les politiques et les activités de l'ICANN ont un potentiel d'impact sur les droits de l'homme, nous

avons également besoin de comprendre comment nous pouvons gérer cette problématique.

L'ICANN a (diapositive suivante s'il vous plaît) une obligation ou tout au moins cherche à respecter les droits de l'homme, et pour ce faire, nous avons besoin d'un cadre approprié. Pour ce faire, nous avons redémarré selon les principes directeurs des nations unies sur le commerce et des droits de l'homme et les normes qui ont été développées sur ce sujet dans le Pacte mondial des Nations Unies, et il y a eu également un rapport spécifique sur les principes directeurs des Nations Unies sur le commerce et les droits de l'homme pour le secteur des TIC. Cela devrait donc nous donner un assez grand nombre de pistes précises sur la façon dont cela pourrait être mis en œuvre concrètement.

Juste pour être clair — et nous devrions augmenter la sensibilisation sur ce thème — nous ne cherchons pas à étendre la mission de l'ICANN, mais nous essayons d'analyser l'impact des politiques et des activités de l'ICANN et de nous assurer qu'elles sont conformes aux droits de l'homme et sans vouloir trop pousser pour, par exemple, utiliser les gTLD pour un travail de plaidoyer. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Nous nous sommes mis d'accord sur une charte. Je vais vous en donner rapidement les grandes lignes. Une première chose est la sensibilisation sur ce thème, et deuxièmement, établir une carte des politiques, procédures et opérations qui pourraient éventuellement

avoir un impact sur les droits de l'homme, afin que nous sachions ce sur quoi nous travaillons.

Nous voulons aussi fournir des renseignements, des suggestions et des recommandations aux organismes régulateurs au sein de la communauté de l'ICANN, proposer des procédures et mécanismes pour une estimation de l'impact sur les droits de l'homme des politiques et les travaux en cours d'élaboration, développer et explorer les lignes directrices de la responsabilité sociale institutionnelle qui sont déjà en place ou qui devraient être créées et produire des exposés de principes et des déclarations, le cas échéant. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Vous êtes bien sûr invités à travailler avec nous sur ce point. Nous avons une liste de diffusion à laquelle je vous convie à adhérer. Nous avons un site Web où tous les rapports sur lesquels nous avons travaillé jusqu'à maintenant ont été publiés et comme Mark l'a mentionné, nous avons une séance publique mercredi de 9h30 à 11h00, et aussi une séance de travail ouverte le mercredi de 17h00 à 18h00, où nous allons discuter sur la façon dont nous allons concrètement aller de l'avant jusqu'à Dublin.

Cela termine à peu près la présentation de notre travail, et si vous avez des questions, je serais très heureux d'y répondre, comme le seront les autres personnes qui sont actives dans l'équipe intercommunautaire et qui sont ici. Merci beaucoup.

MILAGROS CASTAÑON SEOANE: Merci, Niels, pour votre présentation. Je pense que c'est très intéressant et aussi un très bon point de départ pour nous. Je vais me joindre à vous dans les réunions pour essayer de travailler sur les problématiques.

Y a-t-il quelqu'un d'autre qui aimerait commenter ce qui a été dit ?

SUZANNE RADELL :

Merci beaucoup. C'était un aperçu extrêmement utile. J'apprécie vraiment. Je ne vais pas faire de commentaires sur la substance parce que ce sont aussi clairement les premiers jours pour vous qu'ils le sont pour nous. Pour moi, ce sont de bonnes nouvelles, que nous ne soyons pas vraiment en décalage avec vous. Vous êtes un peu en avance sur nous, mais nous ne sommes pas loin derrière.

Juste une préoccupation, cependant, que, malheureusement, pour beaucoup d'entre nous au sein du GAC, nous ne pouvons pas nous joindre à vous dans vos réunions parce qu'elles sont tenues simultanément aux réunions du GAC. Pour ceux d'entre vous qui ne connaissent peut-être pas très bien le GAC, le mercredi est une de ces journées, où nous passons beaucoup de temps en discussion, et nous rédigeons notre communiqué. C'est une journée très intense, et c'est difficile pour nous de quitter la salle.

Peut-être l'avenir, nous pourrions être en mesure de nous coordonner ensemble et avec le personnel des réunions de l'ICANN pour voir si nous pouvons trouver un moment qui nous permet de nous

rencontrer ou pour que nous puissions au moins siéger dans les réunions de l'autre. Merci.

DANIEL :

Salut. Je m'appelle Daniel. J'ai une question à propos de quelque chose que Niels a mentionné dans sa présentation.

Vous avez mentionné que l'objectif de, je suppose, ce groupe et l'équipe ici est que vous examineriez les éventuelles extensions au concept des droits de l'homme qui ont été soulevées à cause du fonctionnement de l'ICANN. Pourriez-vous développer sur cela ? Comme, par exemple sur l'accès à Internet ou l'accès à un VOIP ? Merci.

MARK CARVELL :

Daniel, pouvez-vous nous donner votre affiliation ? La personne avec qui vous travaillez ? Merci.

DANIEL :

Je ne travaille avec personne. Je suis étudiant. Je suis ici avec ma mère, mais elle n'est pas ici. J'ai 18 ans.

NIELS TEN OEVER :

Permettez-moi de traiter ces deux questions.

Tout d'abord, l'organisation des réunions de l'ICANN et celle des séances. Je suis déjà très heureux lorsque nous obtenons une séance sur le planning, mais je serais vraiment heureux de voir comment nous

pourrions améliorer cette planification. Heureux de travailler avec vous et le personnel de l'ICANN sur cela.

À votre question, je pense que nous sommes vraiment en train d'étudier de près tout ce que l'ICANN est déjà en train de faire et la façon dont ceci influe sur la liberté d'expression et le droit à la vie privée ou la vérification et le processus, où cela fonctionne-t-il, tout cela. Parce qu'il y a beaucoup d'intérêt dans ce travail, et que parfois, les droits de l'homme viennent un peu après la bataille, nous avons vu que dans certains processus cela a mené à un ralentissement significatif de ces processus, car les choses nécessaires ont dû être corrigées par la suite.

C'est aussi pourquoi la communauté d'affaires est intéressée à avoir vraiment un cadre clair afin que nous puissions, avant qu'une politique soit élaborée ou qu'une opération soit mise en œuvre, faire une analyse claire pour donner un cadre ou évaluer l'impact sur la façon dont cela pourrait avoir un impact sur les droits de l'homme et comment cela peut être mis en conformité avec les droits de l'homme.

MARK CARVELL :

Si je peux simplement ajouter — je pense que cet élément spécifique d'évaluations d'impact sera d'un intérêt particulier pour les représentants des gouvernements, chercher comment nous pouvons les aider à développer ces mécanismes. Je suis persuadé que c'est clairement une activité commune où nous avons besoin d'échanger nos vues, aider à contribuer à vos travaux et également faire connaître nos travaux en informant le Conseil en particulier sur son engagement

et ce que ce dernier signifie dans la pratique en ce qui concerne l'évaluation des aspects des droits de l'homme dans les travaux de l'ICANN.

Y a-t-il d'autres commentaires concernant ce point ?

Eh bien, nous allons passer à un échange de vues sur le genre de problématiques dont le groupe de travail du GAC devra tenir compte dans l'élaboration de son plan de travail au cours des prochains mois pour ce groupe de travail. Je voudrais ouvrir ceci tant aux représentants du GAC qu'auprès des observateurs et participants ici, pour des idées sur les différentes problématiques spécifiques que nous devrions commencer à prioriser dans nos efforts au cours des prochains mois.

Nous sommes vraiment à la recherche de contributions et d'éléments dont nous pouvons discuter au sein de ce groupe de travail, et ensuite les relayer à la séance plénière du GAC sur les éléments du plan de travail initial. C'est ce que je suggère pour la prochaine étape de la réunion.

Je vais inviter une personne à lancer le processus et relever quelque chose qui pourrait contribuer à cet ensemble d'idées ? Il y a une main soulevée là-bas. Veuillez indiquer qui vous êtes et ainsi de suite. Merci.

ERICK IRIARTE :

Salut. Mon nom est Erick Iriarte. Je travaille avec le ccTLD .pe. Quelques questions et quelques commentaires.

La première question porte sur la liste de distribution, sera-t-elle ouverte à tout le monde ? Si j'ai raison et lis la Déclaration des droits de l'homme, l'accès à l'information est un des droits de l'homme. Alors, cela sera-t-il ouvert ou fermé ?

Le commentaire est que je veux comprendre en particulier les observations des États-Unis sur le droit international. Peut-être que je me perds un peu parce que cette question est en anglais. Je ne comprends pas correctement, mais toutes les choses que nous parlons, la transition de l'IANA et les autres sujets, porte sur la façon dont Internet affecte tout le monde, et comment le droit international est affecté dans l'ensemble de ce processus. Le travail peut être quelquefois énorme. Nous avons besoin de réfléchir sur chaque protocole et comment il serait affecté par chaque thème de notre travail.

Mais si vous êtes un comité consultatif pour ces sujets, il pourrait être nécessaire de comprendre l'ensemble du droit international et la façon dont il sera affecté par les différents sujets. En particulier lorsque les droits de l'homme apparaissent dans un sujet, c'est un aspect continu que le [inaudible], et chaque [inaudible] et sur chaque discussion sur Internet. Alors peut-être que je demande une clarification par l'entremise du président de la table vers les États-Unis pour qu'ils puissent clarifier pourquoi le droit international n'est pas une formulation correcte, ou peut-être peuvent-ils expliquer comment nous pouvons sortir le droit international de tous ces thèmes Internet ?

NIELS TEN OEVER : Dans l'intervalle, je vais rapidement répondre à votre première question. Dans les bonnes pratiques de transparence totale, la liste de diffusion est ouverte à tous, et tous les services d'archives, depuis le premier e-mail envoyé, sont disponibles par l'entremise des archives.

SUZANNE RADELL : Coprésidents, voulez-vous que j'aborde la question ? Je vais faire de mon mieux. Merci, et merci de votre question.

Ce que j'essaie de faire comprendre, c'est que le corps du droit international est en fait assez, très large. Par exemple, je suppose que nous n'allons pas parler du droit de la mer. Je pars du principe que nous n'allions pas parler de la législation internationale du travail ou peut-être pas de la fiscalité internationale. Juste pour vous donner une idée, c'est excessivement large comme sujet.

Attendu que, je pense, au moins dans notre esprit, il y a une compréhension de droit international des droits de l'homme. Donc, pour nous, cela semblait être un début logique. Nous sommes plus qu'heureux de prendre du recul et de regarder et de voir ce que d'autres personnes pourraient vouloir proposer, mais nous devons commencer quelque part.

C'est simplement ce que je veux faire remarquer, que nous avons besoin de clarté, parce que la portée du droit international, ce que contiennent ces deux mots, l'ampleur de ce qui est implicite est assez, vraiment immense. Merci.

MARÍA MILAGROS CASTAÑÓN SEOANE : Suzanne, puis-je dire quelque chose, non pas en tant que présidente, mais en tant que représentante du Pérou ? Il me semble quand je vous entends et quand je vous lis, que vous, les États-Unis vous vous sentez tout à fait menacés par l'idée de parler du droit international à l'ICANN. Je suis heureuse de vous faire rire, car de cette façon, vous pouvez me donner une réponse et me le dire. Vous pourriez peut-être faire un effort et de me dire de quels domaines du droit international vous seriez disposée à discuter.

Parce que les choses sont en train de changer. Les temps changent. En fait, le processus de transfert de fonctions de l'IANA crée beaucoup de changements que vous avez à traiter. Alors, auriez-vous l'obligeance de me dire au moins, de quels domaines du droit international les États-Unis sont-ils disposés à discuter ?

SUZANNE RADELL : Merci beaucoup, Milagros. Puis-je confirmer pour la salle, je présente mes excuses. Je ne voulais pas changer de sujet. Mais honnêtement, la déclaration m'a fait rire. Milagros, toutes mes excuses.

MARÍA MILAGROS CASTAÑÓN SEOANE : Je suis heureuse. Je suis heureuse de vous faire rire.

SUZANNE RADELL : Je n'ai pas l'intention de vous offenser.

Nous ne sommes pas du tout menacés par ce sujet, en aucune façon. Nous sommes pleinement disposés à contribuer en tant que membre du GAC, comme nous le faisons toujours sur à peu près tous les sujets. Nous sommes plus qu'heureux de contribuer à un débat qui conduit le GAC à produire quelque chose.

Où nous sommes maintenant au début de ce processus, c'est à un point où nous espérons obtenir certaines indications quant à précisément ce que notre groupe de travail va commencer à étudier. Je demande simplement les directives quant à l'endroit où vous essayez de commencer. Nous sommes plus qu'heureux et nous vous offrons — personnellement, j'ai une énorme masse de ressources dans mon capital que je peux consulter.

Mais j'ai besoin d'avoir quelques indications des coprésidents quant à ce que nous allons examiner et à quelles fins. C'est tout ce que je vous demande. Il n'y a pas de crainte du tout de la part des États-Unis à s'engager dans des consultations avec ses collègues sur ce sujet. Merci.

MARÍA MILAGROS CASTAÑON SEOANE :Pouvons-nous accepter que les États-Unis et toutes les parties concernées soient en train d'essayer de nous faire connaître leurs opinions concernant les domaines du droit international devant être pris en compte ?

OLGA CAVALLI :

Merci. Bonjour à tous. Je m'appelle Olga Cavalli. Je suis la représentante de l'Argentine au sein du GAC.

Dans le souci du temps et de la précieuse occasion que nous avons de rencontrer en face à face ici à Buenos Aires, je suggérerais que nous commençons à travailler. Dans mon expérience de présidente des groupes de travail du GAC et dans d'autres SO et ACS au sein de l'ICANN, le champ d'application évolue. Peut-être pouvons-nous commencer sur un sujet, et puis en changer. Je ne suis pas sûre, Suzanne, que les lois liées au travail ne soient pas liées avec les droits de l'homme. Il peut également y avoir une relation. Personnellement, je n'en sais rien. Mais nous pouvons y arriver à un moment.

Je dirais que c'est une salle magnifique avec beaucoup de gens, la plupart étant des parties prenantes, utilisons donc notre temps. Peut-être que si nous commençons à travailler, nous saurons sur quelle partie du droit international — et je ne suis pas avocate, je suis ingénieur — il sera intéressant pour nous de nous concentrer. Voilà ce que je propose.

MARK CARVELL :

Merci beaucoup. Nous n'avons en réalité que peu de temps restant dans cette séance, malheureusement, mais Thomas, oui, s'il vous plaît ?

THOMAS SCHNEIDER :

Merci. Juste pour essayer et dans l'espoir que cela pourra simplifier cette discussion, si vous regardez le Groupe de travail de la sécurité

publique, qui est un autre groupe de travail sur le point d'être créé, nous n'avons pas non plus particulièrement clairement défini ce qu'est la sécurité publique, qui est aussi un terme très vaste. Ils ont simplement utilisé le titre de la décision du communiqué de Singapour et ont créé un groupe de travail.

Il n'y a, dans les termes de référence, aucune définition de ce qu'est la fonction publique, où elle commence et où elle se termine. Mais il y a certains éléments qui disent que le groupe abordera ces questions, s'en y être limité. Cela signifie qu'ils commencent par certains éléments, ils quittent la vaste portée de l'expression « sécurité publique », puis ils mettent en évidence certains éléments dont ils ont convenu qu'ils seraient les éléments de départ.

Je pense que c'est un exemple logique, facilement compréhensible, et je voudrais simplement suggérer que vous considérez réellement le fait de procéder de la même façon. Merci.

MARK CARVELL : Oui, merci Thomas. Je vois la Nouvelle-Zélande. Oui, s'il vous plaît ?

NICOLA TRELOAR : Oui, merci. Peut-être pourrais-je construire sur la suggestion de Thomas ici. Désolé, la Nouvelle-Zélande n'a pas une quantité considérable de ressources à l'heure actuelle. Nous ne sommes que 4,5 millions de personnes.

Ce que je pourrais suggérer est que nous pourrions commencer par les droits de l'homme et également donner au groupe de travail un mandat pour réaliser une liste ou suggérer d'autres domaines que nous pourrions souhaiter explorer au sein du GAC, afin que nous puissions commencer avec un domaine raisonnable, obtenir des informations de notre capital, mais ne pas nous couper d'autres options qui pourraient être utiles ? Merci.

MARK CARVELL :

Oui, merci Nouvelle-Zélande. Je pense que c'est vraiment en ligne avec la proposition de l'Argentine que nous nous accordions une certaine souplesse. Il y a peut-être du droit international qui ne concerne pas explicitement les droits de l'homme, mais qui serait pertinent pour certaines des questions que nous allons examiner, donc, je crois que c'est un point à garder à l'esprit.

Mais l'accent initial — et je pense que c'est un dénominateur commun avec l'équipe de travail intercommunautaire — est de mettre l'accent sur les lois existantes et indications qui sont spécifiques aux droits et comment nous allons veiller à ce que les mécanismes et les processus de l'ICANN en tiennent pleinement compte, soient conscients de leur existence, et que des processus soient mis en place pour nous assurer que les dispositions de la législation des droits de l'homme sont pleinement prises en compte. Mais ne nous coupons pas — comme vous l'avez dit, Nouvelle-Zélande — de la possibilité d'étendre les attributions à d'autres domaines au fur et à mesure que les

problématiques apparaissent et se développent dans les activités du groupe de travail.

Alors, comme je l'ai dit, on peut s'engager à revoir la situation, et même le titre du groupe de travail, dans un délai d'un an à la lumière de notre expérience.

Je souhaite vraiment obtenir la contribution active de membres de l'équipe de travail intercommunautaire, des collègues du GAC, au sujet des problématiques immédiates. Nous avons un ensemble d'objectifs dans les termes de référence pour l'élaboration d'un document de principes, pour l'exploration des synergies avec l'équipe de travail intercommunautaire et pour examiner les règlements. Il y a un élément très précis ici dans nos objectifs. L'évaluation de l'impact des droits de l'homme, je pense, est une autre chose très concrète sur laquelle nous devrions nous concentrer.

C'est mon point de vue en termes de vision pour ce groupe de travail et la façon de nous lancer. C'est l'inauguration. C'est le début de l'histoire. Mettons-nous tous à élaborer, et nous pourrons ensuite mettre le curseur sur le bon point.

Merci. Milagros, voulez-vous ajouter quelque chose à cette approche en tant que coprésidente ? Merci.

MARÍA MILAGROS CASTAÑON SEOANE : Je suis entièrement d'accord avec vous, Mark. C'est de cette façon que nous allons commencer à travailler.

Merci beaucoup d'être venu. Nous devons quitter cette salle dès maintenant parce qu'il y a quelqu'un d'autre organisant une réunion dans cette même salle, alors, merci beaucoup.

MARK CARVELL :

Et merci, Niels, pour votre intervention. Je pense que c'est un signal d'un bon début pour nous commencer conjointement à travailler.
Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]